

TRAVAUX DE TOITURE

Par **DOUSSINE**, le 11/07/2009 à 11:55

Bonjour,

je suis en train de refaire mon toit avec une entreprise et j'ai fournis l'echaffaudage a cette derniere.La direction du travail m'est tombe dessus et m'a arrete le chantier car l'echaffaudage n'est pas reglementaire.J'ai donc ete en louer un qui est reglementaire mais l'inspectrice du travail m'a dit que mon macon ne pouvait pas le monter car il n'avait pas d'habilitation en revanche,moi, qui ne suis pas de la profession et en tant que maitre d'ouvrage j'aurais nle droit de le monter mais elle doit venir le controler.Une fois l'echaffaudage monter ,dans les regles de l'art,l'inspectrice a t'elle le droit d'interdire mon chantier de reprendre?????

Pouvez vous m'apporter des informations complementaire

D'avance merci